



GROUPE DE TRAVAIL 3 - SERVICES INDUSTRIELS (EAU, ÉPURATION, DÉCHETS, VOIRIE)

Membres du Groupe de travail

- M. Laurent Guignard, Municipal, Gimel
- Mme Anne-Laurence Berger, Municipale, Gimel
- M. Joaquim Mendes, Municipal, Saubraz
- Mme Marinette Donadeo, Municipale, Saubraz
- M. Dusko Kovacevic, Municipal, Saint-Oyens
- M. Raphaël Mange, employé communal, Saint-Oyens



Etendue de l'analyse

- **Ordures ménagères.** Situation générale, constats et propositions en cas de fusion
- **Déchetterie.** Situation générale, constats et propositions en cas de fusion
- **Eau et Epuration.** Situation générale, constats et propositions en cas de fusion



Ordure ménagères. Situation générale - constats

- **Gimel.** Système de ramassage porte-à-porte des sacs d'ordures ménagères 1 fois par semaine par l'entreprise Henny. Étant donné l'étendue géographique de la commune, un autre système de ramassage, tel que les points de collecte, serait difficilement envisageable
- **Saubraz.** Points de collecte dans des containers. Le ramassage se fait 1 fois par semaine par l'entreprise Henny. Le ramassage porte-à-porte serait difficilement envisageable sans augmenter le coût du ramassage
- **Saint-Oyens.** Ramassage des ordures ménagères au point de collecte devant l'administration communale. Le ramassage se fait 1 fois par semaine par l'entreprise Birchler SA. Les moloks sont propriété de la commune. Le ramassage porte-à-porte serait difficilement envisageable sans augmenter le coût du ramassage

Etude de fusion Gimel, Saubraz et Saint-Oyens



Proposition

- En cas de fusion, il est proposé que les 3 « anciennes communes » continuent avec leur système de ramassage actuel



Déchetteries. Situation générale – constats

- **Gimel.** La gestion de la déchetterie est faite par l'entreprise Henny. La déchetterie est ouverte 3 jours par semaine pour les particuliers et sur 2 tranches horaires pour les entreprises. Au total, cela représente 17h d'ouverture par semaine pour les particuliers et 3 heures pour les entreprises. Les entreprises sont acceptées et payent le prix coûtant de l'évacuation
- **Saubraz.** La déchetterie communale est gérée par un employé. Elle est ouverte 2 jours par semaine pour un total de 3 heures par semaine. Les déchets sont évacués par l'entreprise Birchler

Les entreprises sont acceptées pour le montant de 300 CHF par année. Les entreprises qui ne désirent pas utiliser la déchetterie doivent participer aux frais annuels qui s'élèvent à 100 CHF



Déchetteries. Situation générale - constats

- **Saint-Oyens.** C'est une déchetterie intercommunale avec Essertines-sur-Rolle. Elle est ouverte 3 jours par semaine, pour un total de 6h par semaine

La déchetterie est gérée par 4 employés qui travaillent pour les 2 communes. Les déchets sont évacués par l'entreprise Birchler d'Etoy. La déchetterie intercommunale est entrée en service en 2019, avec un système de tri et d'accès facile



Propositions

- La taxe des déchets pour les 3 communes est :
 - **Gimel** 110 CHF / habitant
 - **Saubraz** 120 CHF / habitant
 - **Saint-Oyens** 120 CHF / habitant
- En cas de fusion, il est proposé que chaque commune conserve sa déchetterie actuelle. La gestion de la déchetterie intercommunale de Saint-Oyens pourra se faire par la commune d'Essertines-sur-Rolle, et une commission déchetterie gérera les taxes au prorata du nombre d'habitants



Epuration. Situation générale – constats

- **Gimel** dispose de sa propre STEP. Celle-ci ne pourra pas absorber 1000 habitants en plus
- **Saubraz** est également raccordée à sa propre STEP
- **Saint-Oyens** est raccordée à une STEP intercommunale qui se trouve à Rolle.



Propositions

- En cas de fusion, une mise en commun des services STEP des trois communes ne serait pas envisageable pour le moment. Pour cela, il faudrait agrandir la STEP de Gimel et aussi refaire toutes les canalisations avec d'énormes investissements

La meilleure solution est que chaque commune garde son système actuel

- Un projet cantonal est à l'étude pour avoir une STEP régionale, et les trois communes font partie de cette étude



Eau potable. Situation générale – constats

- **Gimel** possède son propre service industriel pour l'eau potable. La consommation annuelle d'eau potable s'élève à 195'000 m³. Le potentiel de la commune en eau potable est grand. Le prix de vente d'eau est de 1 CHF / m³
- **Saubraz**. L'eau potable est assurée par le captage de la Rosière. Aucun traitement d'eau n'est obligatoire. Cependant en cas de pollution de l'eau ou interruption, la redondance n'est pas assurée. La consommation communale annuelle est de 28'750 m³. Le prix de vente d'eau est de 1,60 CHF / m³
- **Saint-Oyens** L'eau potable est assurée par le barrage souterrain avec une grande capacité. La consommation communale annuelle s'élève à 20'700 m³. Le prix de vente d'eau est de 1 CHF / m³



Propositions

- Un nouveau Plan Directeur de la Distribution d'Eau potable (PDDE) est en étude depuis 2013. Ce PDDE intègre les 3 communes dans l'étude. Nous arrivons à bout touchant à l'étape 2 de l'étude et le projet va mettre en synergie 9 communes de la région

Une association intercommunale est prévue pour le 1er janvier 2026 pour la gestion d'eau potable dans le cadre des 9 communes. Donc, en cas de fusion la gestion d'eau potable se ferait par l'association intercommunale



Propositions – Règlements et taxes pour les déchets, eau et épuration

- Compte tenu des disparités des règlements et taxes actuels dans ces trois domaines, il appartiendrait à la nouvelle commune d'adopter une réglementation unique (y.c les taxes) applicable dans les trois anciennes communes. Ce travail important incomberait à la nouvelle municipalité et au nouveau conseil communal
- Durant une période transitoire d'au maximum 2 ans, les réglementations actuelles (y compris les taxes) pour les déchets, eau et épuration resteraient en vigueur sur le territoire de chacune des anciennes communes jusqu'au 31 décembre 2028